



Procès-verbal du conseil d'école

du mardi 15 juin 2021

Présents

Françoise Fiselier, première adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires.

Thomas Le Saulnier, conseiller délégué à la jeunesse

Les parents élus :

Mathieu Frémeaux (Titulaire)

Benoît Lety (Titulaire)

Amélie Lorand (Titulaire)

Lénaïck Morin (Titulaire)

Rodolphe Lignon (Suppléant)

Les enseignantes :

Anne Frogin

Camille Thomas

Anne Guillerm

Védastine Marrot

Christelle Le Brigand

Patricia Beaugendre

Céline Faisant

Début de séance : 18h

Secrétaires de séance : Mme Beaugendre

Ce conseil d'école a lieu en présentiel.

1. Approbation du compte rendu du Conseil d'Ecole précédent

Le procès-verbal du conseil d'école du 18 février 2021 a été envoyé à tous les membres du conseil d'école le 14 mars. Il est lisible sur le panneau d'affichage situé près de l'entrée principale de l'école. Il a été diffusé sur le site internet de l'école. Les parents en ont été informés par mail le 20 mars. Il est approuvé à l'unanimité.

2. Organisation pédagogique à la rentrée 2021 et effectifs scolaires pour l'année scolaire 2020-2021

L'école comptait au premier conseil d'école 144 élèves. Il y a eu quelques départs et un grand nombre d'inscriptions tout au long de cette année. L'école compte maintenant 156 élèves.

Pour la rentrée 2021, les effectifs à ce jour sont les suivants :

VERS	TPS	PS	MS	GS	CP	TOTAL
inscriptions	10	36	2	3		51
Passages TPS		9				
Passages PS			37			
Passages MS				49		
Passages GS					45	
Départs certains	1	4	2	4	45	56
TOTAL	10	45	39	52	45	146

Moyenne par classe :
24,3

Depuis plusieurs années (2006), l'école était organisée en classes multi-âges. Cette organisation avait été mise en place suite à la demande de l'inspecteur alors en charge de la circonscription. Elle convenait aussi à l'équipe pédagogique. Les nouveaux programmes et les documents d'accompagnement qui ont suivi leur mise en œuvre ont mis l'accent sur l'accueil et les apprentissages spécifiques des PS et TPS (organisation spatiale de l'espace classe et place du langage). La circulaire du 20/08/20 impose de ne pas dépasser dans la mesure du possible 24 élèves dans les classes où se trouvent des élèves de GS.

Par conséquent, l'organisation actuelle ne permet pas de répondre de façon satisfaisante à ces directives. La structure de l'école va donc changer à la rentrée. L'équipe pédagogique, après concertation, a donc décidé d'organiser les classes de la manière suivante :

Classe 1 : P. Beaugendre		
TPS	PS	MS
4	14	8
TOTAL	26	

Classe 2 : A. Frogin		
TPS	PS	MS
3	16	7
TOTAL	26	

Classe 3 : V. Marrot		
TPS	PS	MS
3	15	8
TOTAL	26	

Classe 4 : C. Le Brigand	
MS	GS
8	15
TOTAL	23

Classe 5 : C. Faisant	
MS	GS
8	14
TOTAL	22

Classe 6 : A. Guillermin	
GS	
23	
TOTAL	23

Cette organisation permet un travail en binôme de classes voisines avec décloisonnement l'après-midi afin de permettre pour tous les MS et GS de travailler par groupe de 16 enfants environ. En cas de nouvelles inscriptions en cours d'année, les nouveaux élèves peuvent être répartis sur plusieurs classes ce qui permet de lisser les effectifs de classe. Enfin, les élèves de MS seront répartis dans des groupes hétérogènes.

3. Présentation et approbation du projet d'école

Le projet d'école a été transmis aux membres du conseil d'école avec l'invitation au conseil d'école. Une version actualisée suite à l'apport des conseillers pédagogiques ce jour est présentée ce soir : les enjeux, objectifs et actions sont les mêmes, seule la formulation a changé. L'élaboration de ce projet est une demande de l'institution pour cette année scolaire qui s'inscrit dans le cadre du projet académique. Il découle d'une réflexion approfondie qui a abouti à choisir quelques priorités d'actions pour répondre à un diagnostic préalablement établi. Son enjeu est d'abord la réussite de tous les élèves. Ce projet est rédigé par l'équipe pédagogique en lien avec l'ensemble de la communauté éducative sur certains volets qui relèvent d'un partenariat nécessaire.

4. Présentation du PEdT

Madame Fiselier rappelle que le PEDT (Projet Educatif De Territoire) réunit les différentes structures qui transitent autour de l'école. Chaque structure met en place des actions et en définit les moyens pour participer à l'éducation des enfants. Il a la même périodicité que le projet d'école et peut avoir des actions

communes avec celui-ci. Il a donc été réécrit cette année. Certains objectifs du précédent PEDT ont été réitérés :

- Rendre les élèves éco-citoyens
 - Lutter contre le gaspillage
 - Être attentifs aux économies d'énergie
 - Assurer les déplacements des enfants en toute sécurité
- Auxquels viennent s'ajouter :
- Vivre ensemble avec l'instauration de règles communes (périscolaire et école)
 - Favoriser le bien-être, l'estime de soi (initiation au yoga par exemple)
 - Lutter contre la sédentarité, amener les enfants à exercer une activité physique

Ce nouveau PEdT sera mis en ligne très prochainement. A la rentrée, charge à tous les partenaires de le faire vivre.

5. Elections des représentants de parents d'élèves pour la rentrée 2021 : vote pour un suffrage par correspondance exclusivement à partir de la rentrée 2021

Ce point était inscrit à l'ordre du jour du conseil d'école du 5 novembre 2020 et avait été reporté en raison de la présence d'un seul représentant de parents (protocole sanitaire en vigueur en novembre).

Afin de simplifier les élections des représentants de parents, la directrice propose de voter pour que le vote des représentants de parents d'élèves se fasse par correspondance **exclusivement**.

Vote à main levée pour répondre aux 2 questions : « Qui est pour que le vote des représentants de parents d'élèves se fasse par correspondance **exclusivement** à partir de la rentrée 2021 ? Qui est contre ? »

14 votes « pour », 0 vote « contre ». La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fin de séance : 19h30